

Hôtel de ville 869, boul. St-Jean-Baptiste, 2^e étage Mercier (Québec) J6R 2L3

Téléphone : 450 691-6090 Télécopieur : 450 691-6529 www.ville.mercier.qc.ca

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 JUILLET 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 31 juillet 2018 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS:

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS:

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations. Monsieur René Chalifoux, directeur général

EST ABSENT(E):

Madame Johanne Anderson conseillère

2018-07-360 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu :

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait du point suivant :
 - 4.2 Avis de motion. Règlement d'emprunt. Génératrices.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-07-361 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT D'EMPRUNT. VIDANGE DES BOUES.

- Je, Stéphane Roy, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement d'emprunt concernant la vidange des boues sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Stéphane Roy, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2018-07-362 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT D'EMPRUNT. STATIONNEMENT RUE CÔTÉ.

- Je, Philippe Drolet, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement d'emprunt concernant des travaux pour l'établissement d'un stationnement incitatif sur la rue Côté sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Philippe Drolet, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions peuvent être visionnées via le site internet de la Ville de Mercier sous l'onglet « Assemblée publique filmée » du 31 juillet 2018 à la quarante-deuxième seconde de la troisième minute d'enregistrement (00 :03 :42).

PÉRIODE DE QUESTIONS

N/A





2018-07-363 LEVÉE DE LA SÉANCE

2

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu :

• De clore la séance extraordinaire à 20 h 02.

ADOPTÉE à l'unanimité

